

Responsabilité civile et assurances en matière sportive



Vendredi 5 juillet 2019

de 09h15 à 16h30

en Grand'chambre

5 quai de l'Horloge - Paris 1^{er}

Cour de cassation
5 quai de l'Horloge

Entrée sur présentation d'une pièce d'identité
avec inscription préalable obligatoire

Ce colloque est enregistré et diffusé en direct sur :



Periscope



YouTube

vimeo



manifestation validée au titre de la formation continue des magistrats et des avocats

08h30 Accueil des participants

09h15 Propos introductifs

Alain LACABARATS, *président de chambre à la Cour de cassation maintenu en activité de service*

Jean-Michel BRUN, *secrétaire général du Comité national olympique et sportif français*

Matinée placée sous la présidence de
Alain LACABARATS,
président de chambre à la Cour de cassation maintenu en activité de service

09h40 Introduction : Définition et enjeux de responsabilité civile et d'assurance des dommages causés au sportif

Charles DUDOGNON, *professeur de droit public à l'université de Limoges, directeur du centre de droit et d'économie du sport (OMIJ-CDES)*

Première partie : État des lieux sur l'indemnisation des dommages causés au sportif

10h00 Le dommage survenant dans le cadre d'une pratique sportive organisée

La responsabilité civile de l'organisateur

Pierre BERLIOZ, *professeur de droit privé à l'université Paris Descartes*

La responsabilité civile du sportif

François BESSON, *conseiller à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation*

10h40 Débats et pause

11h20 Le dommage survenant dans le cadre d'une pratique sportive "autonome"

Franck LAGARDE, *avocat au barreau de Limoges, membre du centre de droit et d'économie et sport*

Deuxième partie : Impact de la réforme de la responsabilité civile sur l'indemnisation des dommages causés au sportif

11h40 La présentation de la réforme de la responsabilité civile

Thomas ANDRIEU, *directeur des affaires civiles et du sceau du ministère de la justice*

12h00 L'impact de la réforme de la responsabilité civile sur le sport

Delphine MOREL, *chefe de la mission des affaires juridiques et contentieuses au ministère des sports*

12h20 Débats

12h30 Déjeuner libre

Après-midi placé sous la présidence de
Edmond HONORAT,
président adjoint de la section des travaux publics du Conseil d'État

Troisième partie : La couverture des dommages causés au sportif

14h00 État des lieux sur la couverture assurantielle des dommages causés au sportif

Pierre-Grégoire MARLY, *professeur à l'université du Mans*

14h30 Les fédérations et la couverture assurantielle des dommages causés au sportif

Élodie CROCQ, *membre de la Haute autorité du football de la Fédération française de football, directeur juridique et des relations sociales du Stade Rennais Football Club*

Jacques BOLLE, *président de la fédération française de motocyclisme*

Alain RENAUD, *directeur technique national adjoint de la fédération française de montagne et d'escalade*

Céline GOMIS, *cabinet d'assurance Gomis-Garrigue, agent général Allianz*

16h00 Débats

16h20 Conclusion : Vers un droit de la responsabilité civile et de l'assurance spécifique au sport ?

Christophe ALBIGES, *professeur de droit privé à l'université de Montpellier*